Informations de base	
2003/2578(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur Euromed **Subject** 6.40.05 Relations avec les pays de la Méditerranée et de l'Europe méridionale	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
20/11/2003	Décision du Parlement	T5-0518/2003	Résumé
20/11/2003	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2003/2578(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0475/2003	19/11/2003	
Proposition de résolution		B5-0481/2003	19/11/2003	
Proposition de résolution		B5-0484/2003	19/11/2003	
Proposition de résolution		B5-0489/2003	19/11/2003	
Proposition de résolution		B5-0511/2003	19/11/2003	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0518/2003 JO C 087 07.04.2004, p. 0410-0500 E	20/11/2003	Résumé

Résolution sur Euromed

2003/2578(RSP) - 20/11/2003 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant, par 414 voix pour, 9 contre et 22 abstentions, une résolution commune déposée par les groupes PPE-DE, PSE, ELDR, Verts/ALE et UEN sur la prochaine Conférence euroméditerranéenne, le Parlement a considéré la création de l'assemblée parlementaire euroméditerranéenne

(APEM) comme l'instrument le plus adéquat de la coopération et demande à ce que la Conférence ministérielle de Naples approuve la transformation du Forum parlementaire euro-méditerranéen en une assemblée parlementaire dotée d'un pouvoir consultatif. Le Parlement réaffirme son opposition à la pratique de la peine de mort et lance un appel aux pays méditerranéens associés pour qu'ils procèdent à un moratoire sur les exécutions capitales. Il déplore les entraves faites à l'indépendance de la justice et à la liberté des médias dans plusieurs pays partenaires et exprime tout particulièrement sa solidarité à cet égard avec maître Radhia Nasraoui, en grève de la faim depuis le 15 octobre 2003, et Ali Lmrabet, en détention pour délit d'opinion depuis juillet 2003. Le Parlement réaffirme la nécessité d'une coopération solidaire de part et d'autre de la Méditerranée dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée à l'échelle mondiale, mais insiste sur le fait que ceci ne doit nullement porter atteinte au respect de l'État de droit et de la personne. En ce qui concerne la question de l'immigration, le Parlement estime que le partenariat euro-méditerranéen doit améliorer la gestion des flux migratoires et le contrôle des frontières et promouvoir les efforts en matière de réadmission dans les pays d'origine et de transit ainsi que l'assistance technique et financière nécessaire. Mais il réitère la priorité à accorder à la lutte contre l'immigration clandestine et aux mafias qui l'encouragent et exhortent les pays d'accueil à instaurer des mesures structurées d'intégration capables d'établir un lien fort entre la politique d'immigration et celle de coopération et d'aide au développement. Le Parlement exprime son émoi face aux tragédies qui se produisent presque chaque jour dans le sud de la région méditerranéenne, en particulier sur le littoral de l'Andalousie et dans certaines zones côtières de l'Italie. Le Parlement souhaite une accélération de la ratification des accords d'association signés entre un État méditerranéen et l'Union européenne tout en encourageant la conclusion de l'accord avec la Syrie dans les meilleurs délais, sous réserve de l'engagement des autorités syriennes sur la voie des réformes politiques sur la plan interne et externe. Enfin, le Parlement relève avec satisfaction les récentes mesures positives prises par la Libye en ce qui concerne le paiement d'indemnités et la coopération dans la lutte contre le terrorisme, qui ont abouti à la levée des sanctions des Nations unies. Il demande aussi aux ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères de s'engager activement pour la résolution du conflit au Sahara occidental par l'application du plan de paix des Nations unies.